L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 DECEMBRE 1872. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 DECEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces

Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible], rue de Chartres—linge fin de saison ; bottes, souliers et brodequins.

Diamants. — Mardi, 17 décembre, à 11 heures du matin, M. Placide J. Spear, encanteur, vendra, Passage de la Bourse, No [illegible], près de la rue de la Douane, la plus grande collection et le plus bel assortiment de diamants qui aient jamais été mis en vente à la Nouvelle-Orléans. Il y aura des pièces spéciales pour les dames qui désireront assister à cette vente.

SPECTACLES.

Mardi, 10 Décembre 1872.

OPÉRA.—Frou-Frou, comédie; Conférence sur l'Homme-Femme; Madame est couchée.
ST-CHARLES.—Les Bavards.
ACADÉMIE.—Flick et Flock, pantomime.
VARIÉTÉS.—Jane Eyre.
MUSÉE D'ANATOMIE.—80 rue St Charles.

DERNIERES NOUVELLES.

Dépêches de Washington.

REQUETE A LA COUR SUPREME DES ÉTATS-UNIS.

APPEL AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

GRAND MEETING A MIDI.

Le colonel Zacharie nous a communiqué hier soir, deux dépêches reçues de Washington et dont voici la substance:

M. H. N. Ogden, qui vient d'être élu avocat-général de notre Etat par le peuple, est arrivé à Washington dimanche matin, et, en l'absence de M. Boarman et du juge Campbell, il s'est occupé de faire présenter à la Cour Suprême une requête pour obtenir un ordre de prohibition afin d'arrêter toutes les mesures extraordinaires et révolutionnaires prises par le parti radical en Louisiane, grâce au concours du juge Durell. M. Carlyslo, avocat, a présenté cette requête hier et il espère obtenir aujourd'hui une décision favorable.

Le mémoire destiné au président Grant ne lui a été délivré qu'hier, les personnes à qui il avait été adressé étant absentes de Washington.

M. George Sheridan, membre élu du Congrès de la Louisiane, est arrivé hier matin seulement à Washington et va se mettre en campagne pour faire connaitre l'état des choses à la Nouvelle-Orléans au Président et au Congrès.

Rien n'est donc encore désespéré de ce côté.

Un grand meeting de citoyens est convoqué pour aujourd'hui, à midi, sur la place Lafayette, devant l'Hôtel de Ville.

L'objet de ce meeting est de faire nommer un comité de citoyens influents qui sera chargé d'aller à Washington faire l'exposé des monstrueuses mesures d'arbitraire qui ont été accomplies ici sous prétexte de légalité. Des résolutions seront aussi présentées pour engager fortement les sénateurs et les représentants opposés au radicalisme à ne pas donner la sanction de leur présence à la pseudo-législature fabriquée par les créatures du juge Durell et de la Douane, et installée par la force des baïonnettes au Mechanics' Institute.

Nous engageons tous les citoyens qui ont à cœur la liberté et la prospérité de notre malheureux Etat à se rendre à ce meeting pour donner un caractère imposant à la manifestation, et nous recommandons aux sénateurs et aux représentants élus de ne pas se hâter d'aller grossir les rangs de l'assemblée illégale qui siège rue Dryades.

AVONS-NOUS UN LIEUTENANT-GOUVERNEUR ?

Voici une question qui, sous quelque face qu'on l'envisage, doit être résolue négativement.

Le premier lieutenant-gouverneur élu par le peuple, Oscar Dunn, est mort. La loi dit qu'en cas de vacance dans cet emploi, le Sénat élira un président qui sera lieutenant-gouverneur.

Pinchback, sénateur, a été, après la mort de Dunn, élu—on ne sait comment—président du Sénat et est devenu ainsi lieutenant-gouverneur de fait ; mais il est évident qu'il ne peut exercer les fonctions de lieutenant-gouverneur que pendant la durée de son terme de sénateur. Or, le terme de Pinchback, comme sénateur, a expiré le 4 novembre, jour de l'élection. Depuis cette époque il a cessé, à la fois, d'être sénateur, président du Sénat et lieutenant-gouverneur.

Si nous envisageons les choses au point de vue des conspirateurs de la Douane, qui prétendent que Pinchback est élu membre du Congrès pour l'Etat en général, il est encore évident que Pinchback ne peut être lieutenant-gouverneur, puisqu'il est, selon eux, membre du Congrès, et puisqu'il y a incompatibilité entre les deux fonctions.

Pinchback se trouve dans un cercle vicieux — il est vrai que cela lui est habituel.

Puisque les injonctions sont à la mode, pourquoi ne pas lui faire interdire, par injonction, d'exercer les fonctions de lieutenant-gouverneur ?

LA MISE EN ACCUSATION DE WARMOTH.

Les gens qui léchaient les bottes de Warmoth, il y a un an, voyant qu'il ne veut plus servir leurs vilenies et qu'il s'est rangé du côté de la réforme, le mettent en accusation. S'ils n'avaient pas l'appui des baïonnettes fédérales, ils seraient eux-mêmes poursuivis pour usurpation de fonctions, mais, grâce au concours de l'armée, ils vont pouvoir se débarrasser de tous les obstacles et reprendre l'orgie législative interrompue à la fin du mois de mars dernier. C'est une nouvelle curée à laquelle vont se ruer tous ces affamés. Les monopoles auront beau jeu, et les taxes vont de nouveau prendre une progression ascendante.

En janvier dernier les démocrates étaient unis avec le parti de Grant contre Warmoth, et les baïonnettes fédérales tournées contre le peuple ont protégé le gouverneur.—Warmoth qui l'avait échappé belle s'est converti et a pris parti pour la réforme en se mettant du côté du peuple, mais voilà que, comme en janvier, le peuple trouve encore les baïonnettes fédérales tournées contre lui. Telle est la logique de la politique de Grant. De quelque côté que les Louisianais se retournent ils voient ces baïonnettes menaçantes dirigées contre eux. Cependant Kellogg & Cie. viennent de faire cent fois pis que n'avait fait Warmoth en janvier.

UN RÊVE DE PINCHBACK.—Cet ex-sénateur a trouvé un moyen ingénieux de faire connaître le taux auquel il est disposé à se vendre; il a raconté que le gouverneur Warmoth et M. Weed étaient venus le réveiller dans la nuit de dimanche pour lui proposer $50,000. Ce n'était qu'un rêve. Mons. Pinchback voudrait bien que ce soit une réalité. Une injonction coûterait moins cher.

UN PLAGIAT.—Pinchback n'est pas inventif. Son histoire des cinquante mille piastres à lui offertes est imitée de Warmoth qui s'en est déjà servi deux fois. Il est vrai que Pinchback et les autres radicaux retournent maintenant contre leur ancien chef les leçons qu'ils ont reçues de lui, et ils ont jusqu'à présent les gros atouts de leur côté.

UN JOLI MOT.—Un chroniqueur parisien rapporte un joli mot qu'il a entendu à propos de la crise en France. Espérons que la prédiction se vérifiera :

"Tout cela est trop grave pour ne pas s'arranger."

Continuation de l'Attentat.

L'audace des conspirateurs qui ont résolu d'escamoter, une fois encore, les droits et les libertés de cet Etat, ne connait plus de bornes. Non contents d'avoir fabriqué une législature de contrebande, ils ont eu l'impudence de refaire l'élection tout entière de l'Etat.

Le *Republican*, qui ne parait pas habituellement le lundi, a publié, hier, une édition spéciale, dans laquelle nous trouvons, sous le titre menteur d'*Officiel* deux tableaux de retours de l'élection pour les fonctionnaires d'Etat et pour les candidats présidentiels. Quand on prend du scrutin, de même que quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. Qu'on en juge, voici les tableaux des votes que MM. Lynch & Cie. accordent aux divers candidats :

	RADICAUX.		FUSION.	
Gouverneur	Kellogg	72,890	McEnery	54,826
Lieut.-gouv.	Antoine	70,727	Penn	56,240
Sec. d'Etat	Deslonde	71,311	Armstead	54,294
Auditeur	Ch. Clinton	71,210	Graham	54,209
Avocat-général	Field	71,327	H.N.Ogden	54,324
Education	W.C.Brown	70,075	Lusher	54,715

Une majorité de 18,000 voix pour Kellogg, une majorité de quatorze à quinze mille voix pour Antoine et les autres candidats radicaux, quand les retours connus et publiés donnent un résultat tout contraire, ce qui fait une différence de vingt-cinq à trente mille voix dans les votes, tel est le résultat qu'osent proclamer comme officiel les quatre individus auxquels le juge Durell a donné le pouvoir de refaire l'élection du 4 novembre à la satisfaction du parti radical !

En vertu de la même loi de Lynch les électeurs présidentiels de Grant, battus comme on sait par une majorité de plus de 9,000 voix ont été gratifiés d'une majorité de 14,500 voix. Il ne reste plus à ces manipulateurs complaisants qu'à élire aussi les membres du Congrès.

Maintenant comment et avec quoi Lynch & Cie ont-ils fabriqué ces majorités fictives ? Un télégramme du marshall Packard, adressé à Washington, explique les mystères de cette fabrication.

On sait que Lynch, Longstreet & Cie n'ont pas reçu du gouverneur Warmoth les documents relatifs à l'élection ; ils n'ont donc procédé que sur les rapports très incomplets et non officiels qu'ont pu faire les contrôleurs des Etats-Unis. Or, ces rapports ne pouvaient changer les chiffres. Les majorités étaient là patentes, il fallait refaire tout cela. Voici comment on a procédé :

On a ajouté aux voix accordées réellement aux candidats radicaux le nombre de voix nécessaire pour donner à ceux-ci la majorité, sous prétexte que ces voix leur auraient été acquises si on n'avait pas refusé d'enregistrer les nègres à qui on a fait mettre ou pour qui on a mis une croix sur les fameux affidavits imprimés produits devant la Cour du juge Durell. Si on prenait cent de ces nègres au hasard, dans les 4,000, en admettant que la majeure partie ne se compose pas de noms fictifs, on n'en trouverait peut-être pas trois qui puissent dire ce qu'on leur a fait signer.

On a fait plus ; car les 4,000 affidavits ne suffisaient pas ; on a compté les abstentions dans les paroisses où les nègres dominaient, pour les candidats radicaux, et, enfin, on a supprimé assez de retours de precincts où la fusion avait la majorité, pour enlever aux candidats de la fusion autant de voix qu'on en ajoutait à ceux du radicalisme.

Les quatre grands fabricants de votes du juge Durell sont allés si loin que nous croyons qu'ils ont dépassé le but.

La fraude est si patente, si cynique, si monstrueuse qu'elle causera dans toute l'Union un scandale qui ne peut faire que du tort à l'administration du président Grant.

D'un autre côté, la question du dépouillement des votes se trouvera forcément portée devant le Congrès qui aura à décider si c'est M. Sheridan ou M. Pinchback qui a droit à représenter l'Etat en général, taudis que les Cours de District de la Louisiane et ensuite la Cour Suprême auront à connaître des contestations qui vont surgir de cette dualité des retours d'élection.

Nul ne songe à résister au pouvoir militaire des Etats-Unis; mais, pour que le gouvernement et la législature de la fabrique Durell, Lynch & Co. puissent fonctionner, il faudra que la Louisiane continue à être occupée militairement.

Nous savons qu'il est des actes d'oppression et d'arbitraire qui durent des siècles; on ne peut donc affirmer à l'avance que toute infamie politique recevra tôt ou tard le châtiment qui lui est dû.

Mais l'attentat commis en Louisiane, à la suite d'une élection aussi paisible, aussi exempte de violence ou de tumulte, que l'a été celle du 4 novembre, s'est produit dans des circonstances telles qu'on ne peut l'excuser ni par les nécessités politiques, ni par le moindre prétexte plausible, et il nous semble qu'un exposé simple et impartial des faits, démontrant que cet escamotage gigantesque de la souveraineté populaire n'a d'autre objet que la satisfaction de l'ambition et de la cupidité de quelques hommes, ne saurait manquer de produire dans l'esprit public une réaction énergique et donner à réfléchir à la majorité républicaine du Congrès sinon à l'administration même du président Grant.

LES PRÉTENDUES MAJORITÉS RADICALES.

En 1870, avec des fraudes inouïes en ville et dans les paroisses, fraudes constatées devant le Comité Congressionnel d'enquête, et qui avaient dû ajouter 15,000 votes aux voix des candidats radicaux, ceux-ci n'ont obtenu que 65,000 voix en chiffres ronds.

En 1872, quand il est notoire qu'un certain nombre de républicains ont voté pour la fusion, quand il est également notoire que beaucoup de nègres se sont abstenus de voter par dégoût pour les meneurs qui les ont si souvent trompés, M. Kellogg a le front de se faire attribuer à lui et à ses complices 72,000 voix; et il ne laisse au parti de la fusion que 54 à 56,000 mille voix.

C'est une opération de soustraction de votes d'une part et d'addition de l'autre; et l'armée des Etats-Unis est employée à sanctionner ce vol éhonté des suffrages populaires !

ASSESSEMENT Nos. 116, 117 et 118.—Voyez la colonne des notices spéciales—mort de Louis Geldsmith, Juman Williams et Henry Serré—payable au bureau de la 'Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana," rue du Camp, No. 19. Montant payé depuis l'organisation (quatre ans) $284,250 00.

MAISON B. T. WALSHE.—M. B. T. Walshh dont les magasins, au No. 110 de la rue du Canal, sont des mieux assortis, est à même de montrer aux personnes qui ont besoin de faire des emplettes pour la saison d'hiver, un magnifique et très vaste assortiment de linge de dessous, de *Waren;* il a aussi, toujours, un grand stock remarquable par sa variété, de costumes et pardessus. Le tout, pour hommes, jeunes gens et enfants, est vendu à des conditions très avantageuses.

FRUITS SECS DE TOUS LES PAYS.—MM. A. F. Cochran & Casères, rue du Front No. 7 et rue Fulton No. 16, annoncent aujourd'hui qu'ils ont à vendre, en lots à la convenance des acheteurs, des fruits conservés de tous les pays, et aussi des noix de coco, des bananes et des oranges de la Louisiane. Voyez l'annonce.

CAFÉ DE LA ROTONDE.—Presque tous nos lecteurs connaissent la Rotonde de l'Hôtel St-Louis. MM. Hébert & Leisher, propriétaires de la barre, y servent des liqueurs, à 10 cents le verre, à la qualité desquelles les consommateurs les plus exigeants n'ont jamais trouvé rien à dire. Nous les avons goûtées nous-mêmes, et nous sommes entièrement de leur opinion. Nous sommes donc heureux de recommander aux messieurs qui aiment à faire tranquillement, le soir, leur partie d'échecs ou de piquet, un établissement dans lequel ils seront parfaitement servis et qui mérite, à plusieurs titres, le patronage des habitants de notre district.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* de dimanche matin consacre aux écrits, aux discours et à la carrière de M. Greeley une revue que l'on considérerait peut-être un peu longue dans les circonstances actuelles si elle n'était pas si intéressante et si bien écrite. Les amis et les partisans de l'éminent journaliste oublieront sans doute certaines réflexions qui s'y trouvent et n'y verront que le jugement honnête d'un écrivain auquel ils pourraient tout au plus reprocher de n'avoir pas saisi les opinions et les sentiments d'un homme du Sud.

Notre confrère s'arrête un instant au nouvel ordre du juge Durell, qui non seulement donne gain de cause au *board* composé de MM. Bovee, Lynch, Hawkins et Longstreet, mais en fait le créateur des membres de la Législature. Bien que le gouverneur n'ait pas eu le temps de livrer à ces messieurs les votes et les certificats dont il est question dans le mandat, les noms de ceux qui doivent siéger en vertu de la décision du nouveau *board* n'en ont moins été publiés.

Le *Picayune*, dans son article d'hier matin, se demande "où nous allons." Il rappelle l'opinion qu'il a exprimée, le 16 octobre dernier, au sujet des affidavits en blanc, des certificats et autres documents que les radicaux distribuaient, à cette époque, dans tout l'Etat et qui devaient servir de base aux procédures judiciaires dont nous sommes les victimes. On voit clairement aujourd'hui, le but de nos adversaires. Les papiers sur lesquels figuraient des croix faites par de pauvres dupes ignorantes est la planche de salut à laquelle s'accrochent M. Kellogg et ses complices. Nous assistons, à l'heure qu'il est, au défilé de troupes fédérales dans les rues de la Nouvelle-Orléans, le Mechanic's Institute est au pouvoir de soldats obéissant aux autorités de Washington ou à leurs représentants et "il faut que l'ordre règne à Varsovie."

Le *Times* de dimanche critique sévèrement la décision du juge Durell et flétrit, dans des termes d'une énergie peu commune, les démonstrations des amis et des pensionnaires de la Douane. Il blâme le magistrat d'avoir ordonné la prise de possession de la maison d'Etat, avant de s'être prononcé sur la question qui lui avait été soumise et d'avoir refusé d'écouter la motion de M. Semmes; il dénonce les hommes qui ne voient, dans le décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis, que le maintien du règne de la corruption et du pillage.

—Dans son numéro d'hier, notre confrère, parlant de l'installation d'individus que le peuple n'a pas élus et ne pouvait pas avoir l'intention d'appeler à siéger dans une Législature, aime à croire qu'on n'obéira pas à l'injonction, qu'on s'y soumettra d'autant moins que l'acte ne saurait être considéré comme un défi porté aux autorités fédérales, dont le pouvoir a été usurpé ici par des spoliateurs.

Le *Republican* ne s'est pas contenté de son édition du dimanche; il nous en a donné une seconde hier matin.

Dans la première, il nous parle de la Législature, où, dit-il, siégera une majorité républicaine dont la ligne de conduite n'est pas encore tracée (est-ce vrai ?); du juge Elmore, qu'il met bien au-dessous de M. Dibble; de l'absence de tout danger pour la Louisiane, grâce au juge Durell, aux lois du Congrès fidèlement exécutées et à la défaite des partisans de l'hérésie politique connue sous le nom de droits d'Etats; de Philadelphie, dont la Nile-Orléans devrait suivre l'exemple; de la pétition de M. Antoine, etc., etc.

Le numéro inaccoutumé, dans lequel on s'attendait à trouver des nouvelles de la plus haute importance, ou, tout au moins, des arguments décisifs en faveur du déplorable état actuel des choses, n'est qu'une répétition de celui de la veille, à l'exception d'un assez long paragraphe sur la disposition des esprits, sur ce que se proposent les démocrates, sur la mise en accusation du gouverneur Warmoth, le *Times*, la maladie du juge Durell, les membres "légaux" de la Législature, le salut de la Louisiane et le châtiment réservé aux conspirateurs.

Le *National Republican*, jadis raisonnable et modéré, est devenu féroce : il ne veut pas qu'on épargne les fauteurs de troubles et nous apprend que les républicains, qui connaissent leurs droits et savent parfaitement ce qu'ils font, (le savent-ils bien ?) sont décidés à ne pas se laisser écraser, à ne pas permettre aux chefs d'une minorité d'annuler le vœu du peuple par l'intimidation ou la violence.

—Le journal de la rue Gravier est d'avis que les démocrates et les réformateurs déclarés élus n'ont pas lieu de se plaindre de la décision du *board*, et auraient tort de s'engager dans une rébellion. Il ajoute, sur la foi de certaines dépêches, que les actes de M. Packard, marshal des Etats-Unis, et ceux du général Emory, sont pleinement sanctionnés à Washington.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donne ce soir, pour la seconde fois, cette charmante étude de mœurs parisiennes, qui a nom *Frou-Frou* et que mademoiselle Miller a interprétée en véritable artiste. Elle y obtiendra, sans nul doute, un second et brilliant succès ce soir. Le programme comprend en outre un vaudeville, *Madame est couchée*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe de pantomime Maffit.—Bartholomew a débuté, hier soir, devant une salle bien garnie.—La pièce burlesque de *Flick et Flock* est très amusante et très gaie et a fait rire tous les spectateurs.

THÉATRE ST-CHARLES. — La troupe d'opérette de madame Oates a brillamment débuté, dimanche soir, dans la pièce des *Bavards*.—Il y a si longtemps que le public de la Nouvelle-Orléans est privé de musique qu'il ne faut pas s'étonner s'il a accueilli avec tant d'enthousiasme la nouvelle troupe.

On répètera *les Bavards* ce soir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — La pièce de *Pygmalion et Galathée* a été donnée, hier soir, devant une bonne chambrée.

Elle sera répétée ce soir.

Les événements politiques qui agitent la ville en ce moment nuisent beaucoup au succès de nos différents théâtres; mais cet état de prostration dans les affaires durera peu, il faut l'espérer.

DÉPART DE MADAME CAMILLE URSO.—La célèbre violoniste, que nous avons eu le plaisir d'entendre que dans trois concerts, est repartie hier pour Boston où elle a un engagement pour jouer dans des séances de musique classique. Nous espérons que madame Urso, qui a produit ici une impression si favorable sur tous les dilettanti, nous reviendra dans une saison et des circonstances plus favorables aux arts et aux artistes.

GRAND CIRQUE DE BARNUM.—On trouvera aujourd'hui, à la 4ème page du journal, l'annonce du Cirque colossal de Barnum dont l'ouverture est fixée au 18 courant.

BILLET GAGNANT.—Mme N. Scott, Avenue St-Bernard No 58, Troisième District, certifie, ainsi qu'on le verra dans une déclaration qu'on trouvera plus loin, qu'ayant acheté pour 25 cents, au bureau de la rue Poydras 200, près de la rue des Remparts, un quart du billet de combinaison Nos 10, 21, 22, classe 292 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le prix capital de six mille piastres ($6000) au tirage de samedi 7 décembre 1872, le quart du billet lui a été payé sans délai et sur présentation au bureau de la compagnie. $1500 ; voilà un beau denier de retour pour la somme de 25 cents, et nous croyons que Mme Scott doit être satisfaite. Mais qui a gagné, gagnera, et nous [illegible] quand on la tient.

☞ Jos. B. Hubbard a ce magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

LEGISLATURE à la 4me page.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

à la 4me page.

☞ Les froids pénétrants de décembre détermineront une recrudescence de souffrances chez les personnes atteintes d'affections des organes respiratoires. C'est alors le cas de faire usage du Baume Pectoral aux Navets Indiens, de Laplace, qui guérit les rhumes et les bronchites les plus enracinées. A vendre par B. Laplace, pharmacien, 23 et 25 rue des Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies.

LES VICTIMES DU TRAVAIL.

Le *Journal de Charleroy* donne les détails suivants sur l'accident de Mambourg que nous avons annoncé :

On ne s'occupait hier que du terrible accident du charbonnage de Mambourg, qui est l'objet de commentaires divers plus ou moins hasardés, et dont nous ne pouvons nous faire l'écho. Ce qui paraît le plus étonner le public c'est que les quatre chaînettes se sont rompues en même temps et que le parachute n'a pas fonctionné.

Les chaînettes, qui sont très grosses et très fortes, ne portent aucune trace d'usure; la cassure est nette. Le parachute a fonctionné, mais trop tard, au fond de la bure, en tranchant le plancher du couvercle.

On frissonne quand on pense à ces vingt malheureux enfermés dans une cage, faisant une chute de 500 mètres. Ils ont dû avoir la perception de l'accident et de leur mort certaine; ils ont eu le temps de songer qu'ils allaient se briser au fond de la fosse ! La chute a duré à peu près vingt secondes.

La cage a parcouru les 500 mètres du puits avec une rapidité vertigineuse, elle s'est brisée d'abord, et avec elle ceux qu'elle portait sur le plancher du [illegible] et a plongé ensuite dans 50 mètres d'eau !

Dans quel état va-t-on trouver les malheureuses victimes ? Des débris informes, hachés, écrasés, moulus et impossibles à reconnaître !

Hier, dans l'après-midi, des groupes d'ouvriers, silencieux et mornes, erraient près du charbonnage; on voyait collées contre les grilles, des femmes en pleurs. L'une d'elles appelle le portier et lui adresse une question.

Ecoutez-moi bien, lui répondit-il, ils ne sont pas encore remontés. Aussitôt qu'on les aura retrouvés, je vous le dirai. Allez vous reposer un peu; il faut vous conserver pour vos enfants."

Cette femme a un mari au nombre des victimes: elle reste avec quatre enfants ! Elle éclata en sanglots :

"Je veux qu'on me le donne quand il sera remonté, criait-elle. J'aime mieux l'avoir à ma maison et le faire enterrer que de le laisser jeter dans le trou aux chiens."

A ces mots toute l'assistance fondit en larmes. Heureusement une voisine parvint à emmener la pauvre femme dont le vœu ne pourra peut-être pas se réaliser. Pourra-t-elle reconnaître son mari parmi les débris informes que l'on retirera. C'est peu probable.

L'intérieur du charbonnage est occupé par la police et la gendarmerie; les ingénieurs des mines y sont pour ainsi dire à demeure. Une enquête sérieuse est commencée. Jusqu'à présent on ne s'explique toujours pas l'accident, on ne s'est arrêté à aucune hypothèse.

Le bruit court qu'il existe un règlement de l'exploitation des mines qui interdit de descendre plus de sept ouvriers à la fois dans une cage. C'est une erreur, il n'y a pas de règlement à cet égard.

DÉMISSION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE A BORDEAUX.—Le *Courrier de la Gironde* annonce, sous la date du 13 novembre, qu'à la suite d'une discussion très orageuse qui s'est élevée dans le conseil municipal, sur une question toute locale, concernant l'abattoir, l'administration municipale de Bordeaux aurait, tout entière, donné sa démission.

Au conseil municipal de Bordeaux la situation ne s'est pas modifiée. M. Fourcand, maire de la ville et député à l'Assemblée nationale, a été consulté sur l'incident de la démission collective de l'administration municipale, et sa réponse est attendue.

—Le voyage le plus court qui ait encore eu lieu d'Angleterre au Canada, dit le *Journal du Havre*, vient d'être accompli par le steamer de la Canada and United States, Royal Mail Steam Ship Company, le *Polynesian*, qui est arrivé à Londonderry le 3 courant, à onze heures quarante minutes du matin.

Ce rapide steamer était parti de Québec le 26 octobre dernier, à midi, ce qui fait, en tenant, à onze heures quarante minutes du matin.

Ce rapide steamer était parti de Québec le 26 octobre dernier, à midi, ce qui fait, en tenant compte de la différence du temps, un voyage de sept jours dix-huit heures et cinquante minutes.

—Dans le numéro du 26 octobre du journal la *Vie parisienne*, M. Marcelin a publié un dessin représentant l'Exposition des Insectes ; or, l'autorisation avait été refusée à une des figures de ce dessin (M. de Bismarck).

A raison de cette contravention, M. Marcelin a été renvoyé devant la police correctionnelle.

L'affaire a été appelée aujourd'hui.

M. Campenon, avocat de la République, a soutenu la prévention.

L'organe du ministère public a fait remarquer que dans le numéro incriminé se trouvait un article qui avait déjà attiré l'attention du parquet, et qui aurait pu motiver des poursuites pour outrages à la morale publique. Il a demandé au tribunal de tenir compte du caractère de certains articles tenus depuis quelque temps dans la *Vie parisienne*, et engagé M. Marcelin, homme d'esprit, qui sait comprendre à demi-mot, à respecter plus scrupuleusement les convenances et à se montrer plus sévère dans le choix des articles qu'il publie.

Le tribunal a condamné M. Marcelin à 200 francs d'amende.

—Encore un souvenir qui s'en va !....

M. le préfet de la Seine vient de condamner à mort les colonnes de son prédécesseur M. de Rambuteau.

Toutes celles qui sont dans Paris vont être rasées pour faire place à des kiosques en fer.

L'exécution commencera dans les premiers jours du mois prochain.

LE MONITEUR SCIENTIFIQUE du 15 octobre dernier annonce qu'un brevet d'invention vient d'être pris par un Médecin, ancien préparateur des Cours de Chimie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, pour une découverte appliquée à rendre d'utiles services à nombre de personnes.

C'est une Eau de Toilette nommée Hydrocoraine ou Modérateur de la Sueur. Ses propriétés consistent à faire disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la transpiration.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des Engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermit les organes et calme les démangeaisons.

En gros : chez PHILIPPE & CIE, 24, rue d'Enghien, à Paris. — Chez les Parfumeurs. — Nouvelle-Orléans ; Ducongé et Montegut.

Liste des Voyageurs arrivés à l'Hôtel St-Louis.

Lundi, 9 décembre 1872.

M Marks, Ascension; W A Hinks, Texas; G W Lowell, N O; H et Mme Anderson; La Lanne, St-Charles; J Nicklaus; M B Anderson; Geo Nichols, Ascension; M et Mme M B Boyle, Nashville; S Tuttill; Ch Cara, Havane; M et Mme Young; J Wightman, Pittsburg; H R Grimes, Georgie; Col Sturgeon; H C Grimes; Geo H Averitt; B W Sullivan; J H Harris et famille; [illegible], Paris; Texas; Meyer.

☞ Il est réellement grand orateur celui qui, lorsqu'il parle, montre une belle rangée de dents. Si vous voulez garder ces [illegible] dans un parfait état, servez-vous quotidiennement du SOZODONT odoriférant. [illegible]

Pourquoi souffrir quand la guérison est possible.

"Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher," dit le proverbe, mais l'indigestion peut être guérie; il y a donc stupidité à l'endurer. [illegible] Le Dyspeptique [illegible]

[illegible] AMER HOSTETTER [illegible]

Décédée hier, à quatre heures moins un quart de l'après-midi, à l'âge de vingt-six ans, MARIE MARGUERITE GERBER, épouse de J. H. GUERINGER. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue de la Levée, entre les rues Delery et Trépagnier.—De la part de sa famille.

Décédée hier, à 4 heures de l'après-midi, à l'âge de cinquante-cinq ans, ANNETTE ARBINETTI, épouse de DOMINIT AGAPITOS, native de Jonquière, France. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son époux, sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi.

Le corps est exposé rue Tréme No [illegible], entre les rues Dumaine et St-Philippe.

De la part de son époux.

Società Italiana di Mutuo Beneficenza.—Sono invitati i membri della sud. società, ad intervenire questi oggi 10 decembre, alle ore 3 p. m. al funerale di ANNETTE ARBINETTI, moglie del nostro socio onorario D. N. AGAPITOS.

Il carro funebre partirà dall' ultima sua dimora strada Trémé, [illegible] tra Dumaine e St. Philippe.

Per ordine del Presidente.

B. TROIS, Secretario.

Bureaux de la Société d'Assistance, de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle sur la Vie en Louisiane—No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1872.—Avis est donné aux membres de cette Société, de la mort de LOUIS GOLDSMITH, décédé à Francfort, Allemagne, le 19 juin 1872 ; d'HIRAM WILLIAMS, décédé à la Mobile, Texas, et d'HENRY SERRE, décédé à la Nile-Orléans, le 2 juillet 1872. Ils sont requis de se présenter, sans retard, aux bureaux de la Société, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1 pour chacun de ces décès, d'ici au 31 janvier 1873, à 4 heures de l'après-midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

Loge Libéral No. 5. A∴ O∴ de O∴ F∴

Les Hos∴ que la compose et rencontre au Marbre, [illegible] Loge Libéral No 5 ... [illegible] Par ordre du V∴ G∴

Jean PLANELLAS, S. Minute. Nlle-Orléans, 9 décembre 1872.

Le Collége Commercial de Dolbear

Est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps : l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames.

People's Mutual and Benevolent Life Insurance Association.

Bureaux, No 20 rue St-Charles.

CETTE ASSOCIATION a pour objet de constituer des assurances sur la vie. Elle est composée de trois classes distinctes, A, B et C. [illegible]

JOS. N. ROBERT, président. DELPHIN BOURIOU, secrétaire.

B. T. WALSHE,

IMPORTATEUR et MARCHAND de VETEMENTS CONFECTIONNÉS pour messieurs, CHEMISES, linge de corps, VETEMENTS pour jeunes gens et enfants, et LINGE DE DESSOUS de tout genre. Ventes en gros et en détail à prix modérés.

B. T. WALSHE, 110, rue du Canal, près St-Charles.

Entrepôt de Tapis et de Rideaux. Au No. 17 de la rue de Chartres.

A. Brousseau,

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

TAPIS de toute espèce et de toutes qualités. TOILES CIRÉES de tables et toiles cirées [illegible]. NATTES, blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, couvertures de tables et pianos, etc. RIDEAUX, dentelle, damas, reps, [illegible] Couvertures de meubles, [illegible] etc.

A. BROUSSEAU.

G. W. DUNBAR & SON.

SPECIALITÉ DE LIQUEURS SUPERFINES, SIROPS ET CONSERVES.

Maison Principale et Laboratoire Aux Nos. 10, 12 et 14 Rue St. Louis. SUCCURSALE, Au No. 72 de la rue Commune, à la Nouvelle-Orléans.

Les ordres adressés aux GROCERS, aux IMPORTATEURS et aux MARCHANDS de LIQUEURS en général, peuvent être remplis avec des MARCHANDISES PROVENANT DE NOTRE MAISON, aux plus bas prix.

N. B.—Pour la facilité de nos relations avec le Nord, nous tiendrons un STOCK toujours bien assorti de nos produits dans la maison JOS. RIFFLARD'S SONS, No 62 Vesey Street, à NEW-YORK.

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées. ELKIN & CO., 168 Rue du Canal 168.

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux TAPIS DE BRUXELLES ET VELOURS, STORES et RIDEAUX EN DENTELLE—modèles nouveaux et des derniers goûts—TOILES CIRÉES—de 1 à 8 yardes de large, NATTES COCO, etc.

Club d'Orléans, Ecole Section.—Les officiers et les membres de cette section sont priés de se réunir AUJOURD'HUI, [illegible] Par ordre du Président. JEAN LARIEU, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, [illegible] C. C. LEWIS, Secrétaire.

AVIS. Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1872. UNE assemblée générale de la Compagnie du Gas [illegible] Par ordre des Directeurs. AUG. WM. BEHTE, Secrétaire. G. CAVAROC, Président.

Au Public, NOUVELLE-ORLEANS, 9 Décembre, 1872.

La soussignée certifie qu'elle était porteuse d'un quart de billet combinaison Nos. 10, 21, 22—Classe 292, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,—lequel billet a gagné le gros lot de six mille piastres, samedi, 7 décembre, 1872. Le dit quart avait coûté vingt-cinq cents, au bureau No. 200, de la rue Poydras, près Remparts. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

Mme N. SCOTT. Au No. 58, de l'Avenue St. Bernard, 3me District.

Avis aux Emigrants.

On demande, pour la campagne : un Boulanger, un Cordonnier, un Boucher, [illegible] S'adresser au Bureau d'émigration française, rue St-Pierre 22. S. TOURRE.

CAFÉ DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence.

Avis. UNE VENDEUSE parlant le français et l'anglais, trouvera de l'emploi de suite et de bons appointements, en s'adressant à [illegible] GALINIER, No 161 rue Royale.

Perdu. UN BILLET DE CENT PIASTRES, [illegible] Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le remettra [illegible] rue du Camp.

Cuisine à bon marché. [illegible] rue St. Philippe, No. 35, entre Royale et Bourbon.

Raisins, Figues, Graines pour oiseaux.

500 Caisses Raisins Layer, [illegible] A. F. COCHRAN & CASERES, No 7 rue Front, et 16 rue Fulton.

Oranges de la Louisiane—Cocos. 200 Barils [illegible] A vendre par A. F. COCHRAN & CASERES.

A Louer, DEUX MAISONS [illegible]

Chien perdu. [illegible]

Demande d'Emploi. UN jeune homme [illegible]

P. MALLARD, 66 Rue Royale 66

VIENT de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un bel assortiment de Porcelaines, Bronzes et Articles de fantaisie du dernier goût ; Meubles en marqueterie, Glaces et Miroirs de Venise et autres.

En magasin, un choix de Meubles du meilleur goût : salon, chambre à coucher, salle à manger, bibliothèques palissandre, acajou, noyer, érable, vieux chêne sculpté, depuis les plus simples jusqu'aux plus riches, mais toujours d'une bonne exécution.

Un choix magnifique de Rideaux Guipure et Nottingham, Etoffes à meubles, Stores, Embrasses, Patères, Papiers peints, etc., etc.

Le tout à des prix exceptionnellement réduits. Les ordres pour les travaux de tapisserie et d'ébénisterie seront exécutés dans le plus bref délai.

BIJOUX FINS, EN OR, A BON MARCHÉ.

M. J. BERNIARD, au No 146 de la rue de Bourbon, [illegible] un assortiment de BIJOUX FINS, qu'il vend à des prix très modiques. [illegible]

DROGUERIE P. OUSACHS, [illegible] ST-PHILIPPE ET ROYALE.

REÇU directement d'Espagne par le goélette Mirra, de Barcelone et Malaga, SAFFRAN, pur, 1ère qualité, GRAINE D'ANIS fraîche, GRAINE DE MOUTARDE NOIRE, HUILE D'OLIVES, BOUCHONS DROITS, pour bouteilles et demi-bouteilles, BOUCHONS POINTUS, BOUCHONS A DAMEJEANNES, etc. etc. etc. En douzaine, ELIXIR ALIMENTAIRE DUCRO, SIROP DE BRIANT, VINATE DE SOUDE, CARMIN D'INDIGO, ANILINES, PRODUITS CHIMIQUES, etc. A vendre par P. OUSACHS.

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

CE Sirop est un médicament depuis longtemps [illegible] PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE. A vendre par [illegible] E. F. DUCONGE, Propriétaire, No [illegible] rue de Chartres.

Bureau du Conseil des Assureurs. Nlle-Orléans, 9 décembre 1872.

ATTENDU que les nombreuses alarmes qui, depuis quelque temps, appellent les pompiers [illegible] JOHN YOUENES, Pour le Board des Assureurs.

Annonce de Pianos.

LES PERSONNES qui désirent acheter un Orgue ou un Piano, sont invitées à visiter l'immense établissement du soussigné, avant de faire leur choix ailleurs.

Dans les magasins de Pianos, No 129, RUE DU CANAL, se trouvent les MEILLEURS PIANOS et aussi les PIANOS les meilleurs marché qui existent. [illegible] CÉLÈBRES PIANOS CARRÉS DE STEINWAY, KNABE & HAINES et des PIANOS DROITS DE STEINWAY, PLEYEL et WESTERMAN.

LOUIS GRUNEWALD, Magasin, 129, rue du Canal.

M. AUGE & CO., New-Orleans, rue du Canal — PARIS, [illegible]

Notre maison, des plus anciennes de la Nouvelle-Orléans, informe ses clients et le public en général que Mme AUGÉ est de retour d'Europe avec un stock de MARCHANDISES, [illegible]

FLEURS riches et ordinaires, (gros et détail,) VELOURS et RUBANS, CEINTURES et NŒUDS pour dames, ÉVENTAILS et OMBRELLES riches, MAROQUINERIES et [illegible], BIJOUTERIE, [illegible] TRESSES de CHEVEUX, (gros et détail), PEIGNES et BROSSERIE, GANTS, DE VEUVE X. JOUVIN & CO. [illegible] De JULES MATTON, de Grenoble— [illegible]

Yeux d'Yeux et Maux d'Oreilles. Le Dr. G. BEARD, Oculiste. INFIRMERIE D'ORLEANS, [illegible]

MILLER DIELMANN — PREMIER PRIX ET MÉDAILLE D'OR. — FABRICANTS DE CANDI — ET — CONFISEURS EN GROS. AGENTS DES VINS et BRANDIES de Californie, de Kohler & Frohling. — [illegible] — Dépôt de — PIÈCES DE FEU D'ARTIFICE. Fabricants du CANDI MÉDAILLÉ, Et Importateurs D'ARTICLES DE FANTAISIE A l'usage des Confiseurs. BUREAU ET MAGASIN : 50 et 52, rue Nile-Levée.

Vins Rouge et Blanc de la Maison Cruz Fils Frères, de Bordeaux. [illegible] J. B. SOLARI, 43 rue Royale.

[illegible] paniers CHAMPAGNE Louis Roederer, Krug & Co. VIN DU RHIN qualité extra, VIN DE BOURGOGNE, VIN SHERRY, VIN PORTO, BIÈRE de Jeffrey, LAGER BEER de Brême, PORTER de Guiness, FRUITS AU JUS, PETITS POIS très verts, CHAMPIGNONS, MOUTARDE Desgrange, OLIVES FARCIES, ANCHOIS à l'huile, OLIVES, CAPRES et CORNICHONS, [illegible] PRUNEAUX, [illegible] ANISETTE Marie Brizard, LIQUEURS assorties, SAUCISSONS de Lyon, BISCUITS de Huntley et Palmer, [illegible] PATÉS TRUFFÉS, SAUCISSES [illegible] J. B. SOLARI, 43 rue Royale.

E. DELISLE & CO., 53, Rue Bienville. AGENCES ET CONSIGNATIONS DE MARCHANDISES FRANÇAISES. [illegible]

E. DELISLE & CO., 53, Rue Bienville. AGENCES ET CONSIGNATIONS. Parapluies, Ombrelles, [illegible] PARFUMERIES : [illegible]

Avis. LES actionnaires de "SOUTHERN SHOE MANUFACTURING COMPANY de la Nouvelle-Orléans" sont priés de se présenter au bureau du soussigné, Président du comité de liquidation de la dite Compagnie, pour prendre connaissance d'affaires qui les concernent. GABRIEL PASCAL, Nos 74 & 76 rue Poydras. Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1872.

Grande Réduction de Prix — DANS LES — HABILLEMENTS POUR HOMMES ET POUR ENFANTS, — CHEZ — LÉON GODCHAUX, 81 et 83 Rue du Canal 81 et 83 — ET — Nos 213, 215 et 217, rue Vieille-Levée.

J'AI l'honneur d'annoncer l'immense stock de Vêtements confectionnés [illegible] PARDESSUS DEMI-SAISON. COSTUMES COMPLETS EN TWEED ECOSSAIS. [illegible] LÉON GODCHAUX, 81 et 83, rue du Canal, 213, 215 et 217, rue Vieille-Levée.

Demande de cuisinière. ON demande une bonne CUISINIÈRE ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 62, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Solliciteur. ON a besoin immédiatement d'un bon SOLLICITEUR, actif et intelligent, à qui il sera donné une commission libérale. [illegible] "Lock Box 6."

Au Public. J'AI transféré aujourd'hui, mon Salon de Soda du Mond, [illegible] HUGH McCLOSKEY.

CAZAUX & VERGNOLE, 72 DECATUR STREET 72 Nlle-Orléans.

A VENDRE— LIQUEURS de première qualité françaises et étrangères, ANISETTE Marie Brizard et Roger, ANISETTE de Hollande, ANISETTE de Chauvet fils, Bordeaux, CURACAO double de Hollande, LIQUEURS de la Grande Chartreuse, CRÈME de Cacao, CRÈME de Vanille, CRÈME de Noyau, CRÈME de Rose, CRÈME de Moka, PARFAIT AMOUR, RASPAIL, HUILE de Vénus, etc., etc. — Aussi — VIN, de tous les crûs, Rouge et Blanc, en caisses et en barriques, KIRSCH, ABSINTHE, Edouard Pernod, VERMOUTH, Noilly Prat, MUSCAT, CASSIS, HUILE d'Olive, MADERE, PORTO, SHERRY, FRUITS à l'Eau-de-Vie et au Jus, SARDINES à l'Huile, CAPRES, OLIVES, PETITS POIS, etc., etc. [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 24, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal. [illegible]

J. A. D'HEMECOURT. Henri CHAURANT. La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. Successeurs à B. TURPIN (RED STORE) 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93 La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans. CANDIS EN BATONS [illegible] CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" du célèbre M. F. Biehl. TORPEDOES ET FIRE CRACKERS. H. CHAURANT & CO., RED STORE, 93 Rue Vieille-Levée 93

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS. VINS de SILLERY et CABINET, (extra dry.) En grandes et demi bouteilles, reçus par les dernières arrivages, et à vendre par Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, Seuls Agents, Nos. 23 & 25 RUE BIENVILLE.

Grand Déballage de Beaux Meubles Au coin des rues Dauphine et Conti. MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons, Marie Antoinette, impériale, brocatelle [illegible] M. F. DEJAN [illegible]

H. CLOSTERMANN. Jos BAYLE. CLOSTERMANN — & — BAYLE, IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes. [illegible]

Le Dr. F. H. KNAPP, Dentiste, Au No 19 de la rue Baronne. [illegible]

Association d'Assurances Mutuelles — DE LA — Nouvelle-Orléans. BUREAUX, No 10 PASSAGE DE LA BOURSE.

TROISIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

Primes d'incendie	$261,461 76		
" de mer	33,699 40		
" de rivières	42,601 46		318,[illegible]
En moins — primes non expirées	$165,372 76		
En moins — primes remboursées	282 44		165,[illegible] 13
Montant net des primes			$150,[illegible] 80
Pertes par l'incendie	2,[illegible] 70		
" sur mer	11,[illegible] 13		
" sur les rivières	[illegible]		
Réservé pour pertes non réglées	37,500 00		
	$[illegible] 72		
Réassurances	[illegible]		
Taxes, licences et timbres Int. Rev.	7,125 60		
Dépenses générales	12,483 36		
Refaction (rebate)	1,541 40		
Profits et pertes	6,307 38		
	$[illegible]		
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le troisième trimestre sur le capital payé	22,847 44		
En moins : Escompte et intérêt	16,780 96	5,[illegible]	$[illegible]
Bénéfices nets			$[illegible]

— ACTIF —

Billets d'actions	$ [illegible]
En caisse	104,[illegible]
Billets et effets à recevoir	504,[illegible]
Actions et Bonds	132,[illegible]
Propriétés foncières	130,[illegible]
Primes en voie de recouvrement	7,[illegible]
Assessment de [illegible] pr cent sur	67,[illegible]
Total	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président. GEORGES LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 4 octobre 1872. G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 30 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $[illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé. C. CAVAROC, Président. GEORGES LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS — C. Cavaroc, S. Cambon, Chs de Buyter, A. Pelney, Léon Haas, Jr., J. Egét, E. F. Mioton, P. S. Wiltz, W. Agar, L. Quayrouza, A. Thiband.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] ETRANGERS [illegible]

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works ! ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 9 DECEMBRE—CLASSE No 292 [illegible] 14 8 26 20 22 70 62 51 5 66 57 40 [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible] H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

L. VIPLE, 9, RUE BOURBON, PRÈS CANAL. GANTS ST. PARFUMERIE.

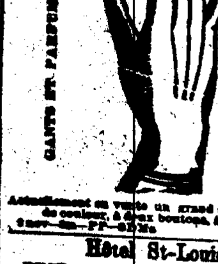

Actuellement en vente un grand choix de Gants de couleur, à deux boutons, à 75 cents.

Hôtel St-Louis. RESTAURANT DE LA ROTONDE. DÉJEUNERS $1 00, DINERS $1 25. Déjeuners de 6 heures à 10 heures. Dîners de 1 heure à 5 heures du soir.

ASSURANCE. LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company, A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte. Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier. LES personnes qui désirent s'assurer [illegible] JAMES H. LOW, Président.

La Maternelle, SOCIÉTÉ DE DOTATIONS, AU PROFIT DE ENFANTS, ET DE PRÉVOYANCE. 160 Rue du Canal 160. Au-dessus des Bureaux de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans. CETTE société a pour objet de mettre en communauté [illegible] G. CAVAROC, Président. AM. LUTTON, Secrétaire. DIRECTEURS. G. CAVAROC, S. CAMBON, C. M. HAAS, J. ALDIGE, E. F. MIOTON, P. S. WILTZ.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE. Au No. 120 de la rue de la Commune. [illegible]

BANQUE NATIONALE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, FONDÉE LE 2 JANVIER 1872. Bureau No. 160 rue du Canal. LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX DÉPOSANTS UNE PARTICIPATION AUX PROFITS. Fonds Capital payé $[illegible] Dépôts Reçus $1,[illegible] Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL [illegible] PAUL FOURCHY, Président. ALBERT BALDWIN, Vice-Président. JOSEPH MITCHEL, Caissier. DIRECTEURS: PIERRE MASPERO, JOHN T. HARDIE, JOHN D. CORB, CHARLES LAFITTE, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY, P. FOURCHY, ERNEST MILTENBERGER.